



Impossible d'obtenir le nom de l'avocat d'un prisonnier à l'étranger

Par **tvitia**, le **19/08/2011 à 13:42**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous pourrez m'aider mais, voilà cela fait maintenant 8 mois que je cherche le nom de l'avocat d'une personne qui se trouve en prison au Guatemala (cette personne est de nationalité Guatémaltèque, moi française). J'ai contacté beaucoup d'associations, de personnes ainsi que les autorités là-bas mais rien ni fait je n'obtiens aucune réponse ou ils répondent qu'ils n'arrivent pas à trouver l'information étant en France il m'est très difficile de trouver de l'aide au Guatemala. Je ne comprends pas qu'il soit si compliqué d'obtenir un renseignement aussi simple. Je commence à désespérer je ne sais plus à qui m'adresser j'espère que vous pourrez me donner une réponse. Merci

Par **mimi493**, le **19/08/2011 à 18:30**

Sauf à vous déplacer, je ne vois pas, vous semblez avoir fait le maximum de France

Par **alterego**, le **19/08/2011 à 20:13**

Bonjour

Vous non, mais un avocat français pourrait probablement.

Avez-vous interrogé l'ambassade du pays ou un consulat ?

Cordialement

Par **mimi493**, le **19/08/2011** à **20:35**

A priori elle l'a fait vu ce qu'elle dit.

Par **alterego**, le **20/08/2011** à **02:33**

Comme souvent la question est mal renseignée et "bonjour la ponctuation !" qui ne facilite pas la compréhension.

J'y ai pensé un instant, Mimi, pour rester sur l'idée que "tvtitia" s'était adressé aux autorités en place au Guatemala même, sans passer par l'ambassade à Paris - sinon pourquoi ne pas l'écrire ? -qui aurait donné plus de crédit à sa requête.

Il faut aussi savoir que certaines informations ne peuvent pas être données si elle n'est pas apparentée avec le détenu ou si elle ne démontre pas des liens suffisants avec lui.

Je ne pense pas, non plus, qu'elle ait contacté l'ambassade de France au Guatemala, ce qui aurait apporté plus de crédit à sa requête.

Ce en quoi, rien n'oblige les autorités à répondre sans savoir à qui elles ont à faire. Et si elle avait simplement envie de "faire ou faire faire la peau" à la personne en question ?

Par **tvtitia**, le **22/08/2011** à **12:03**

Je tiens juste à préciser que j'ai bien contacté l'ambassade de France au Guatemala qui me disent qu'ils ne peuvent rien faire. Pour répondre à alterego je ne vois pas trop de rapport entre le fait de vouloir obtenir le nom de son avocat (qui je pense est une information légale) et vouloir faire la peau de quelqu'un!! bien heureusement ce n'est pas mon attention et quand bien même le nom de son avocat de me serait d'aucune utilité. Mais merci quand même pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **22/08/2011** à **14:14**

[citation]quand bien même le nom de son avocat de me serait d'aucune utilité. [/citation] Si, pour localiser le détenu (et si vous savez où il est, il suffit de lui demander qui est son avocat). Ce qu'il vous dit, c'est un exemple montrant que certaines info ne sont pas données à des inconnus dont on ignore les motivations

Par **alterego**, le **22/08/2011** à **14:16**

Vous n'aviez pas précisé avoir contacté l'Ambassade de France, mais "les autorités là-bas". L'Ambassade de France n'est pas une autorité guatémaltèque. L'ambassadeur n'a d'autorité qu'au sein de l'Ambassade.

"Je ne comprends pas qu'il soit si compliqué d'obtenir un renseignement aussi simple"

La preuve que non puisque depuis plusieurs mois vos démarches n'ont malheureusement pas abouti.

"Faire la peau" est un exemple, parmi tant d'autres, pour faire comprendre qu'obtenir certains renseignements n'est pas chose aisée.

Si je comprends votre démarche, nous devons comprendre, et par voie de conséquence accepter, que la logique guatémaltèque ne soit pas la nôtre. A ma connaissance, l'Amérique latine ne jouit pas d'une bonne réputation en matière de sécurité. Jusqu'à penser que ce soit la raison de l'échec de vos démarche, non. Question de culture ? Probablement.

Je vous souhaite d'obtenir satisfaction très rapidement.

Cordialement